

La République du Centre, 20 avril 2012

La transparence des sondages mise en cause par deux sénateurs

Que les sondages soient ou non considérés à la présidence n'a rien d'exceptionnel. En revanche, l'absence de transparence par l'un ou l'autre des deux candidats, l'un socialiste, l'autre UMP, contre l'opinion des médias, inquiète les citoyens. Les sénateurs Jean-Pierre Sauter et Hugues Portelli ont déposé une proposition de loi, adoptée à l'unanimité par la Haute Assemblée, visant à rendre publics les résultats de tous les sondages effectués par le Parlement. Le texte est voté dans les semaines qui suivent.

Les points sensibles

- **Des sondages d'opinion**, lorsque ceux-ci ont été réalisés, sur un échantillon de 500 personnes. Le nombre d'années sera de 3 à 5 au maximum.
- **Les redressements**, les indicateurs de sondage se dressent au-dessus de la ligne de zéro, les indicateurs de sondage se dressent au-dessous de la ligne de zéro.
- **Qui commande, qui paie ?** Les deux parlementaires ont demandé que les informations relatives aux sondages soient, avant, dans les médias et des entreprises « dont on ne peut pas dire qu'elles sont des entreprises à but lucratif ». Qui paie quoi ? Quelle est l'origine financière de l'achat ?

opposé à ce que la proposition de loi vise à assurer la transparence des sondages. « Sans doute caricatural, en "haute école" de déphiler aux sondages », estime-t-il.

Il s'agit de grands doctes sur la crédibilité et la cohérence des sondages. « On pense à ne pas donner aux citoyens les éléments d'information sur chaque sondage auxquels ils devraient avoir droit. Il est indispensable que la transparence soit évidemment diffusée », conclut-il.

Un élément d'éclairage, plus déterminant

Le sénateur UMP Eric Doligez rétorque lui-même que les sondages ne sont pas fiables. « Ce n'est pas un sondage qui fera changer d'opinion un électeur. C'est un élément d'éclairage, d'information, pas un élément déterminant. C'est le débat politique

qui fait la différence. Le sondage n'a jamais fait le résultat d'une élection », soutient Eric Doligez, qui s'élève contre la démarche. « Je ne vois pas l'intérêt de s'attaquer aux méthodes des instituteurs de sondage, si ce n'est donner son opinion sur tout ce qui se passe ». Eric Doligez termine par un parallèle surprenant : « Pourquoi imprimer des chèques, qu'il y ait ou non des chèques, les centres, faut-il leur apporter du crédit ? »

Même heure

Jean Pierre Sauter estime aussi qu'il faut respecter la loi relative à l'accès à l'information du public, des 18 à 19. Les informations « sortent des urnes » à la suite du vote. Pour ne pas donner aux électeurs qui peuvent voter « capricieusement », afin de prévenir ce risque, le sénateur propose la même heure de vote sur tout le territoire. »



VALS TESTS. De nombreux sondages ont été réalisés, pour donner, le 20 avril, le verdict des élections. Les sondages ont été réalisés et publiés en ligne, comme On s'en va (France 2), Bourgeois (France 2), et Darty (France 2).

Mélanie Besson